

QUESTIONS ET RÉPONSES

Devrai-je continuer à rembourser mon prêt pendant les prochains mois?

Oui, car il s'agit d'une suspension d'intérêts seulement.

Dois-je continuer à payer les intérêts sur mon prêt pendant cette période?

Non. Les intérêts seront assumés par le gouvernement.

Faut-il faire une demande?

Non. Le gouvernement s'est entendu avec toutes les institutions financières partenaires pour suspendre les intérêts automatiquement. Aucune action n'est requise de la part de l'étudiant. Il se peut qu'un délai soit nécessaire pour mettre en place la mesure, mais elle sera rétroactive au 1^{er} avril.

Est-ce que cela va changer mes paiements mensuels?

Non. Si votre situation ne vous permet pas de maintenir votre entente, veuillez communiquer avec le centre de prêts étudiants de votre institution financière.

Mon prêt est au secteur du recouvrement de l'Aide financière aux études. Est-ce que cette annonce s'applique à moi?

Oui. Cette mesure s'applique à toutes les sommes dues, tant à une institution financière partenaire que directement au secteur du recouvrement de l'Aide financière aux études. Si vous avez une entente de remboursement et que votre situation ne vous permet pas de la maintenir, veuillez communiquer avec l'agent ou l'agente responsable de votre dossier.

Je bénéficie actuellement du Programme de remboursement différé. Comment cela va changer ma situation?

Il n'y aura pas de changement à votre situation puisque le Programme de remboursement différé n'est pas suspendu par la mesure.

Est-ce que cette mesure touche l'ensemble de mes prêts d'études?

Non. Cette suspension ne s'applique qu'aux prêts contractés dans le cadre d'un programme de l'Aide financière aux études du ministère de l'Enseignement supérieur.

En ce qui concerne les marges de crédit et autres prêts d'études offerts par votre institution financière, nous vous invitons à contacter cette dernière directement.

À quel moment la mesure sera appliquée sur mon prêt?

La mesure sera mise en place progressivement dans les prochaines semaines. Les corrections d'intérêts seront apportées rétroactivement au 1^{er} avril 2021.